



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Réponse du Premier ministre et de la ministre de la Digitalisation à la question parlementaire n°4480 du 16 juillet 2026 des honorables Députés Franz Fayot et Ben Polidori au sujet de l' "Utilisation des logiciels Palantir au sein de l'administration publique".

1. Le Gouvernement utilise-t-il, ou a-t-il utilisé, directement ou indirectement, des logiciels ou services fournis par la société Palantir Technologies, au sein d'un ou plusieurs départements ministériels ou administrations publiques ?
2. Dans l'affirmative, dans quel(s) cadre(s), depuis quand, et pour quelles finalités ?
3. Le cas échéant, quelles garanties ont été mises en place en matière de protection des données ?

Le Gouvernement luxembourgeois n'entretient aucun contact avec la société *Palantir Technologies*.

Luxembourg, le 13 août 2026.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN